
Le Maghreb avec ou sans l'Europe ? Échanges, réseaux, nouvelles dynamiques infra et supra nationales

*Ahmed Mahiou**, *Rafâa Ben Achour*** et *Khadidja Elmadmad****

Peut-on imaginer le Maghreb sans l'Europe ? En lançant cette interrogation sous une forme quelque peu provocatrice, il ne s'agit nullement de souhaiter ni même de sous-entendre l'éventualité d'une rupture entre les deux ensembles, car cela est tout simplement irréaliste tant les multiples liens tissés entre ces deux ensembles depuis longtemps - pour le meilleur (périodes d'échanges pacifiques et de coopération) ou pour le pire (période de conflits ou de tensions) – sont solides et aussi parce que la proximité géographique impose ses contraintes que l'on ne peut pas ignorer. Le détroit de Gibraltar (14 km) et le détroit de Messine (plus large, environ 100 km) relient plus qu'ils ne séparent les deux espaces comme le montrent les mouvements humains, légaux ou clandestins, qui les traversent et préoccupent sérieusement l'Europe comme le Maghreb.

Il n'est pas inutile de rappeler une évidence souvent oubliée : ces mouvements humains ont toujours été dans le passé d'une grande ampleur, avec les différentes invasions respectives venant du nord ou du sud (pour ne citer que les principales d'entre elles: arrivée des Romains au Maghreb, des Arabes en Europe, des colons européens au Maghreb, arrivée des travailleurs maghrébins en Europe, retour des Pieds-noirs d'Algérie). Même si l'on prend l'exemple le plus préoccupant actuellement, celui des expulsions qui tendent à devenir massives, l'histoire en a connu d'autres dont les deux plus importantes sont celle des Juifs d'Espagne puis celles des Musulmans et des Morisques¹.

En effet, par le fameux édit de l'Alhambra du 31 mars 1492, les rois catholiques ont décidé l'expulsion de plus d'une centaine de milliers de Juifs² obligés de se réfugier dans d'autres pays, notamment ceux du Maghreb; par d'autres

* Directeur de recherche émérite, Iremam - UMR 7310 - Aix Marseille Université/CNRS.

** Professeur à la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, Université de Carthage.

*** Professeur de droit, Directrice du Centre Unesco « Droits et Migrations », Rabat.

1. Les Morisques sont les descendants des musulmans obligés de se convertir au christianisme pour ne pas être expulsés.

2. Cet édit déclare: « Nous avons décidé d'ordonner à tous les juifs, hommes et femmes, de quitter nos royaumes et de ne jamais y retourner. À l'exception de ceux qui accepteront d'être baptisés, tous les autres devront quitter nos territoires à la date du 31 juillet 1492 et ne plus rentrer sous peine de mort et de confiscation de leurs biens ».

édits intervenus en 1502, 1504 et 1526, ce sont les Musulmans qui sont visés; enfin, par l'édit du 22 septembre 1609, ce sont les Morisques qui sont concernés et on estime que plusieurs centaines de milliers de personnes ont dû s'exiler en quelques années pour s'installer majoritairement au Maghreb, notamment au Maroc et en Algérie. En sens inverse et dans un contexte différent – puisqu'il n'y a pas eu d'expulsion – plus d'un million d'Européens ont quitté le Maghreb, majoritairement venant d'Algérie, à la suite de l'accès à l'indépendance des pays de la région.

Cela est à mettre en parallèle avec les mouvements actuels de populations entre le Maghreb et l'Europe qui ont pris plusieurs formes et diverses modalités : migration Nord/Sud et migration Sud/Nord, migrations volontaires et involontaires, régulières et irrégulières etc. Etant devenu actuellement une région de transit pour les migrations irrégulières subsahariennes vers l'Europe – qui se traduisent parfois par de véritables drames humains dans la Méditerranée (notamment dans le détroit de Gibraltar et à Lampedusa) – le Maghreb subit de plus en plus la pression européenne pour stopper ces migrations non désirées et agir par conséquent comme le gardien de ses frontières extérieures et son gendarme en quelque sorte.

Ces mouvements humains peuvent aussi et malheureusement prendre une tournure militaire comme le montrent les récents événements de Lybie qui révèlent un autre aspect préoccupant des rapports entre le Maghreb et l'Europe. Celle-ci n'a pas réellement renoncé à l'utilisation de la force, combien même l'intervention de l'aviation et de la marine (avec l'appui américain) ont eu lieu avec quelque apparence de légalité et de légitimité, puisqu'il y a eu l'autorisation des Nations Unies et un certain soutien de la Ligue des États arabes et que le motif de l'intervention soit la protection des populations civiles.

Quelle que soit la perception que l'on peut avoir de cette histoire commune avec ses grandeurs et ses faiblesses, ses aspects positifs et négatifs, il faut l'assumer et s'efforcer de la dépasser³. C'est sans doute l'ambition des différents projets euro-maghrébins ou euro-méditerranéens, des accords d'association avec l'Union européenne et des multiples accords bilatéraux de coopération entre chacun des pays du Maghreb et chacun des pays européens, d'aller dans ce sens. Ce tissu d'accords a remplacé les liens de domination coloniale par de nouvelles relations d'une grande densité prenant souvent l'allure d'un partenariat privilégié. Toutefois, on peut s'interroger sur la nature et les effets de ce partenariat non seulement sur chacun des pays maghrébins mais aussi et surtout sur le Maghreb comme ensemble régional encore à construire.

3. On sait que le débat sur cette histoire tend à tourner à la polémique comme le montre notamment la « querelle des mémoires » opposant l'Algérie et la France, à la suite du vote de la loi française du 23 février 2005 sur les bienfaits de la colonisation. Notons que l'une des dispositions les plus contestables de la loi a été supprimée après un recours devant le Conseil constitutionnel (il s'agit de l'article 4 alinéa 2 qui disposait : « Les programmes scolaires reconnaissent en particulier *le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord* et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit » (italiques par nous). L'Assemblée populaire nationale algérienne a voulu répondre par une autre loi criminalisant le colonialisme, mais le projet est pour le moment bloqué.

Il suffit de se référer à quelques simples données chiffrées concernant les échanges économiques des pays maghrébins pour avoir un tableau aussi intéressant que préoccupant. En matière d'échanges économiques, la part de l'Union européenne représente entre 60 et 75% des importations de l'Union du Maghreb arabe et les exportations maghrébines vers l'Union européenne représentent entre 50 et 70% de leurs exportations totales. Par comparaison, la part de l'UMA dans les échanges extérieurs mondiaux, déjà faible, ne cesse de décliner depuis plusieurs décennies, pour passer de 1,97 % en 1985 à 0,97 % en 1990 et 0,66 % en 1997⁴ et descendre 0,50% en 2012⁵. Quant aux échanges intermaghrébins, ils se situent dans une fourchette allant de 2 à 5 % de leurs échanges globaux.

De la simple juxtaposition de ces chiffres, on serait tenté de conclure que les relations privilégiées avec l'Europe sont devenues un handicap pour le Maghreb qui serait trop dépendant d'elle, compromettant ainsi son intégration régionale et une meilleure insertion dans les échanges économiques internationaux. En effet, pourquoi construire un espace régional maghrébin limité ou s'engager dans un marché international incertain alors que la majeure partie des échanges est déjà orientée vers l'Union européenne qui constitue la première puissance économique mondiale ? C'est dire, par conséquent, l'intérêt d'une réflexion sur le degré de dépendance du Maghreb vis-à-vis de l'Europe et sur la possibilité de développer des relations avec d'autres pays ou régions.

Par ailleurs, les États du Maghreb se trouvent, depuis leur indépendance, au centre d'une sorte de toile d'araignée qu'ils ont accepté de tisser sans peut-être en avoir évalué tous les tenants et aboutissants. En laissant de côté des expériences ou tentatives d'union bilatérale sans lendemain⁶, rappelons qu'ils sont membres (ou candidats pour y adhérer) des institutions suivantes qui projettent plus ou moins diverses modalités d'organisation ou d'intégration politique ou économique. En les citant par ordre chronologique, il s'agit des suivantes :

- la Ligue des États arabes (créée en 1945) qui regroupe 22 membres et dont l'objectif politique initial s'est adjoint un volet économique, en prévoyant une zone de libre-échange (1997) appelée à devenir un marché commun arabe;
- l'Organisation de l'unité africaine (OUA créée en 1963) à laquelle a succédé l'Union africaine (2002) avec la Communauté économique africaine (CEA) instituée en 1991. Il convient de relever que les traités de 1991 (CEA) et 2002 (Union africaine) prévoient tout un processus d'intégration économique continentale englobant les 53 membres et basé sur cinq communautés régionales correspondant respectivement à l'Afrique du Nord, l'Afrique occidentale,

4. Cf. H. Zaafrane et A. Mahjoub, « Les pays de l'Union du Maghreb Arabe : perdants ou gagnants de l'histoire ? », *Etudes internationales*, Tunis, 1999, n°2, p. 83.

5. Cf. « Déterminant pour l'intégration du Maghreb, l'UMA a fêté son 23e anniversaire », *Maghreb Info*, 20 juin 2013.

6. Ces projets résultent tous des initiatives de la Libye de Kadhafi (avec successivement l'accord tuniso-libyen de Djerba (1974), l'accord maroco-libyen d'Oujda (1984) et, enfin, le projet d'accord algéro-libyen (1988). Les accords tuniso-libyen et maroco-libyen projetaient respectivement une République arabe islamique et une Union arabo-africaine (sur ces accords voir Tahar Belkhodja, *Les trois décennies Bourguiba. Témoignage*, éd. Publisud, Paris, 1998 et M. Sehim, « L'Union d'États maroco-libyenne », *Annuaire français de droit international*, 1984, p. 111).

l'Afrique centrale, l'Afrique orientale et l'Afrique australe⁷. Par conséquent, les pays du Maghreb – à l'exception du Maroc⁸ – sont normalement tenus par ce processus africain dont le contenu et le calendrier sont définis de manière assez précise ; dans la logique de ce processus d'intégration, il est prévu, entre autres, que la Communauté régionale de l'Afrique du Nord doit s'entendre au sens géographique de l'Atlantique à l'Océan indien pour comprendre tous les pays de la région allant de Djibouti jusqu'à la Mauritanie, ce qui suppose donc un élargissement considérable de l'UMA ;

- le Comité permanent consultatif maghrébin qui a fonctionné de 1964 à 1975 avant d'être bloqué par l'affaire du Sahara occidental ;

- le dialogue euro-arabe lancé au début des années 1970 qui s'est effiloché ensuite du fait de la question palestinienne;

- l'Organisation de la Conférence islamique instituée en 1969, devenue Organisation de la coopération islamique en 2011 ;

- l'espace de la Méditerranée occidentale avec l'initiative des 5 + 5, lancé au début des années 1980 en partie pour compenser l'échec du dialogue euro-arabe, qui a connu une période de blocage avant d'être relancé; en effet, les réunions du groupe, différées pendant la longue période où la Libye était accusée d'être derrière certains attentats terroristes, ont repris et se sont même accélérées depuis la chute de Kadhafi ;

- l'Union du Maghreb arabe instituée par le traité de Marrakech du 17 février 1989 qui prévoit un marché commun entre les cinq partenaires et qui est bloquée depuis le milieu des années 1990;

- l'Organisation mondiale du commerce née des accords de Marrakech de 1994 et dont les objectifs sont la libération de tous les échanges commerciaux; à laquelle ont adhéré trois membres de l'UMA puisque deux autres membres (Algérie et Libye) sont toujours en négociation pour y entrer;

- le partenariat euro-méditerranéen prévu par la Déclaration de Barcelone (1995) qui a abouti à la récente Union pour la Méditerranée (2008) qui tente de relancer le processus de Barcelone sur la base de projets communs limités d'abord à un certain nombre de domaines plutôt techniques et qui connaît également une période de crise en liaison avec la question palestinienne et les révoltes en cours dans le monde arabe.

À cela s'ajoutent évidemment les accords d'association qui définissent, individuellement (Tunisie, Maroc et Algérie dans l'ordre chronologique de conclusion) ou collectivement (Accord A.C.P. pour la Mauritanie), les nouvelles relations économiques avec l'Union européenne ainsi que les multiples accords bilatéraux, entre États maghrébins et européens ou entre États maghrébins eux-mêmes, qui précisent le contenu et la portée des engagements mutuels.

Par ailleurs, chacun des pays du Maghreb est engagé dans un partenariat bilatéral avec les deux grandes puissances économiques que sont les États-Unis et la Chine, lesquelles sont les seules en mesure de rivaliser avec l'Union euro-

7. Cf. A. Mahiou, « La Communauté économique africaine », *Annuaire français de droit international*, 1993, p. 798.

8. Rappelons que le Maroc a quitté l'OUA lorsque celle-ci a accueilli la République arabe sahraouie démocratique et il n'a pas adhéré à la nouvelle Union Africaine qui a remplacé l'OUA en 2002.

péenne et d'exercer une influence sur l'évolution de l'UMA dans son ensemble et de chacun des membres.

Il apparaît donc pertinent de procéder à l'examen de ce qui s'apparente pour le moment à un simple scénario, celui où le Maghreb s'affranchirait quelque peu de l'Europe pour chercher et développer d'autres partenariats. Il s'agit donc de voir si un tel scénario est possible et de faire l'inventaire des possibilités existantes et des conditions à remplir pour que le Maghreb dans son ensemble et chaque membre en particulier puissent tirer profit d'une telle option.

Le Maghreb serait-il donc à la croisée des chemins au moment où l'UMA est bloquée et empêchée de définir une position commune sur les multiples échiquiers où les enjeux régionaux, continentaux et mondiaux s'interpénètrent plus en plus ?

C'est donc en ayant en arrière plan tout cet écheveau de réseaux ou de cercles qui se juxtaposent ou s'interpénètrent que l'on doit se demander s'il s'agit de cercles vertueux ou vicieux. C'est en quelque sorte sous cet angle qu'il convient de réexaminer et de resituer les relations entre les deux ensembles que constituent l'Union européenne et l'Union du Maghreb arabe, en ouvrant les autres voies susceptibles de se présenter pour chacun des pays du Maghreb et pour leur projet d'un ensemble régional intégré.

Telle est donc l'approche qui a inspiré l'appel à contribution lancé sur le site de l'Année du Maghreb et dont l'ambition initiale était de couvrir un certain nombre de domaines pour tenter de faire le bilan sur :

- les relations euromaghrébines dans les domaines les plus importants pour en évaluer les forces et les faiblesses : échanges économiques, techniques, humains, culturels, etc.; cela devant permettre de voir les perspectives susceptibles de s'ouvrir pour les pays du Maghreb individuellement ou collectivement ;
- les relations du Maghreb en dehors de l'Europe : Monde arabe, Afrique, États-Unis, Chine, Russie et autres pays émergents;
- l'identification des domaines où l'intégration pourrait progresser malgré les blocages politiques qu'elle connaît actuellement ;
- la place de la religion et notamment l'islam dans les relations intermaghrébines et les relations euromaghrébines ;
- les effets du « printemps arabe » sur le Maghreb et les relations euromaghrébines.

Toutefois ces axes de réflexion n'ont pas tous été couverts et l'appel à contribution envoyé à un certain nombre de personnes dont le centre d'intérêt scientifique s'articule, plus ou moins, autour de cette problématique, s'est traduit par la réception d'une vingtaine de propositions soumises à l'évaluation du Comité scientifique de la publication, lequel a retenu quatorze contributions qui ont encore été soumises à deux évaluateurs anonymes dont les observations et critiques ont été communiquées aux auteurs en vue de leur donner les suites appropriées.

La présente publication est donc l'aboutissement de ce processus dont les résultats se répartissent en deux parties égales (sept contributions pour chacune) : l'une centrée sur le partenariat euromaghrébin lui-même et l'autre sur les relations du Maghreb en dehors de l'Europe. Il appartient à chaque lecteur de prendre connaissance de chacune de ces contributions pour en évaluer l'intérêt et la pertinence.